# AIC Association des Intérêts de Conches

**www.aic1231.ch**

# Procès-verbal AG extraordinaire

du 10.11.2021

Présents: Alain Burri (AB), Denise de Castelberg (DC), Marc de Chassey (MC), Geneviève Locher (GL), Sophie Locher (SL), Frédéric Reverdin(FR), Gisèle Spescha (GS).
Pas d'absent.

Ouverture de la séance par Sophie Locher, présidente de l'AIC.

Le comité a déjà fait une présentation du PDCom version février 2020, l'année dernière avant que ce dernier passe en consultation publique en octobre-novembre 2020.

Maintenant SL présente le projet de PdCom version avril 2021, met en évidence les différences entre cette version et la version présentée en présentation/consultation publique en octobre-novembre 2020.

Présentation du projet de Plan Directeur Communal (PDCom) version avril 2021
http://www.aic1231.ch/Librairie/20211110_Presentation%20AG%20PDCom.pdf

Le PdCom sera probablement présenté au prochain conseil municipal pour adoption ( le 18.11.21).

Pour rappel, le comité de l'AIC a envoyé une lettre le 4.11.2020 au président du Conseil Municipal suite à la présentation faite à l'AG 2020.
En date du 17.9.2021, le comité a écrit une nouvelle fois au président du Conseil Municipal n'ayant pas de nouvelles de la Commune.
Nous avons reçu le 23.9.2021 une lettre du maire, M.Gross, ne répondant en rien à nos courriers.
Le comité propose à l'assemblée un projet de lettre qu'il souhaite envoyer à nouveau au président du Conseil Municipal. Projection et lecture en est donnée.
http://www.aic1231.ch/Librairie/20211109-Let-CM-V6.pdf

Une discussion s'en suit.

M.Taramarcaz note que ses remarques concernant la cartographie du plan piétonnier et une partie de la zone dite du New Conches, qu'il a faites l'année dernière, n'ont pas été relevées par l'AIC. Ces observations qui ont été soutenues et co-signées par 36 citoyens/ propriétaires des parcelles concernées, ont d'ailleurs été transmises aux autorités dans le cadre de la Consultation publique pour le PdCom CB 2035. Il s'agit de nuancer la notion de « chemin privé existant » par « une voie d'accès privée réservée aux ayants droit ». Il déplore le bafouement de la propriété privée.
L'AIC s'engage à aborder le sujet lors de sa rencontre avec le CA.

En conclusion, une fois que chacun a pu s'exprimer ou questionner sur le sujet, il est demandé à l'assemblée présente si elle soutient le projet de lettre présentée.
**vote:**
**2 contre, 2 abstentions, reste de l'assemblée (69) pour.**

Divers:
Enfin, SL relève que, grâce à un habitant, nous avons eu connaissance que les choses bougent concernant Malagnou-Paumière. Un appel d'offre pour un médiateur a été lancé. Nous nous sommes manifestés et suivons de près.
Nous proposons une brève présentation de rappel du projet Malagnou-Paumière
, tel que l'AIC l'avait soutenu à l'époque. L'AIC s'était beaucoup investie, afin de proposer un urbanisme qui corresponde tant à la volonté des habitants de Conches que celui des objectifs de l'Etat.

Il s'agit d'un projet alternatif (2015), élaboré avec le bureau d'architecte de Mme Lauren Baddeley financé par l'AIC, soutenu en son temps par l'unanimité des propriétaires, que le Conseil Administratif de l'époque avait également soutenu.
Ce projet prévoit le maintien de la zone patrimoniale/préservation des cordons boisés, il y a une partie jardin/parc, des bâtiments à petits gabarits ( 2 étages + attique) avec immeubles sur cour. Un demi-groupe scolaire a été demandé par la Commune en son temps, l'école de Conches devenant et deviendrait petite, les exigences du DIP étant surtout de plus en plus gourmandes.

L'AIC se propose de redéfendre ce projet, proposé et défendu par l'AIC à l'époque. Il n'y a pas d'opposition dans l'assemblée.
Il est également demandé à l'assemblée de nous informer que si quelqu'un apprend quelque chose, car le bouche à oreille est non négligeable dans ce type de démarche.

M.Leguern relève qu'un fichier d'adhérents serait utile à l'AIC pour être représentative. Un tel fichier a proprement parlé, n'existe pas, mais les cotisations sont nominatives et donc cette liste pourrait être fournie si nécessaire, si besoin de se légitimer devait avoir lieu.

La séance est levée, et la discussion se continue autour d'un verre de l'amitié, seul en raison du Covid.